

La vermifugation : le traitement des parasites intestinaux

Aucun chat n'est en principe à l'abri des vers. Les parasites se trouvent en effet dans l'environnement et survivent selon des cycles particuliers qui contiennent un ou plusieurs hôtes. Ces hôtes permettent aux parasites de se développer pour atteindre les états adultes et ainsi se reproduire. Le fait que ces parasites migrent à l'intérieur du corps (intestins, foie, sang, cœur, cerveau, yeux, poumons) résulte dans des troubles pathologiques liés aux organes lésés.

Les risques de contamination varient selon l'âge, le mode de vie et la nourriture de l'animal. C'est pourquoi je conseille une vermifugation spécifique à l'individu en tenant compte des facteurs cités ci-dessus.

Les chatons souvent sont infectés déjà avant la naissance au travers du placenta, puis par le lait et finalement par les excréments ou aliments souillés. Certains vers même transpercent la peau et infestent ainsi l'animal.

Plus tard les chats s'infestent au contact d'autres animaux ou à celui des traces indésirables laissées derrière eux. (proies)

Un certains nombres de ces parasites se transmettent aussi à l'homme, comme les vers plats et ronds. C'est pourquoi un traitement des animaux agit en mesure de protection de l'être humain.

La vermifugation représente le moyen le plus efficace pour la protection de l'animal et de l'homme.

On distingue la vermifugation préventive de la vermifugation thérapeutique.

La vermifugation préventive agit en amont et elle se pratique en moyenne 4x par année.

La vermifugation thérapeutique traite l'infestation et se répète 3-4 semaines après. Puis une vermifugation préventive est mise en place.

Voici mes recommandations :

Chaton : 1^{ère} vaccination à l'âge de 2 semaines, puis à 1mois, puis à 2mois et 3 mois. Ensuite 4x par année.

Chat adulte : 4x par an.

Chat qui chasse quotidiennement des rongeurs : tous les mois !

Chatte portante : 2 semaines avant la date estimée de la mise-bas et 2 semaines après la mise-bas, puis 4 x par année.

Utilité de l'examen des selles

Les vers peuvent être détectés par un examen coprologique. Les échantillons de selles doivent peser au minimum 4 g et être recueillis pendant 3 jours de suite.